



## Extrait du Registre Des Délibérations

L'an deux mille dix neuf  
Le 29 Mai 2019 à 18 heures

Le Conseil Communautaire du Grand Cubzaguais Communauté de Communes dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire à Val de Virvée, au Centre de Loisirs Sans Hébergement Aubie et Espessas, 9 rue du Cros, sous la présidence de Monsieur DUMAS Alain, Président de séance.

Date de convocation le 22 Mai 2019.

DELEGUES EN EXERCICE : 37

NOMBRE DE PRESENTS : 25

NOMBRE DE VOTANTS : 30

**Objet :** Réalisation des équipements publics de la ZAC Parc d'Aquitaine -attribution du marché de Maitrise d'œuvre

Présents : 25

**Michel ARNAUD (Saint André de Cubzac), BLANC Jean Franck (Teuillac), BRIDOUX-MICHEL Nadia (Cubzac les Ponts), BRUN Jean Paul (Saint Antoine-Val de Virvée), COUPAUD Catherine (Pugnac), DUMAS Alain (Saint Gervais), FAMEL Olivier (Saint André de Cubzac), GAILLARD Michel (Prignac et Marcamps), GUINAUDIE Sylvain (Aubie/Espessas-Val de Virvée), GUINAUDIE Valérie (Mombrier), JEANNET Serge (Gauriaguet), JOLY Pierre (Bourg), LAVAUD Véronique (Saint André de Cubzac), LOUBAT Sylvie (Salignac-Val de Virvée), LUSSEAU Angélique (Saint André de Cubzac), MERCADIER Armand (Salignac - Val de Virvée), MONSEIGNE Célia (Saint André de Cubzac), PINSTON Stéphane (Saint André de Cubzac), BERNARD Valérie suppléante de POUCHARD Éric (Lansac), RAMBERT Jacqueline (Saint Gervais), RAYNAL Vincent (Cubzac les Ponts), ROUX Jean (PUGNAC), SAEZ Catherine (Tauriac), SUBERVILLE Jean Pierre (Saint Laurent d'Arce), TABONE Alain (Cubzac les Ponts).**

Absents excusés ayant donné pouvoir : 5

**AYMAT Pascale (Saint André de Cubzac) pouvoir à Olivier FAMEL, BORRELLY Marie Claire (Saint André de Cubzac) pouvoir à LAVAUD Véronique, COURSEAUX Michael (Saint André de Cubzac) pouvoir à Célia MONSEIGNE, FUSEAU Michael (Pugnac) pouvoir à GUINAUDIE Valérie, MIEYEVILLE Georges (Saint André de Cubzac) pouvoir à ARNAUD Michel.**

Absents excusés : 7

**BOBET Arnaud (Saint André de Cubzac), BOURSEAU Christiane (Virzac), DAILLY Philippe (Saint André de Cubzac), MABILLE Christian (Peujard), GRAVINO Bruno (Saint Trojan) ISIDORE Jean Marc (Bourg), SAGASTI Sylvie (Peujard)**

Secrétaire de séance : Pierre JOLY

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu l'ordonnance 2015-899 du 23/07/2015 et notamment son article 42,

Vu le décret 2016-360 du 25/03/2016 et notamment ses articles 25,66,67 et 90

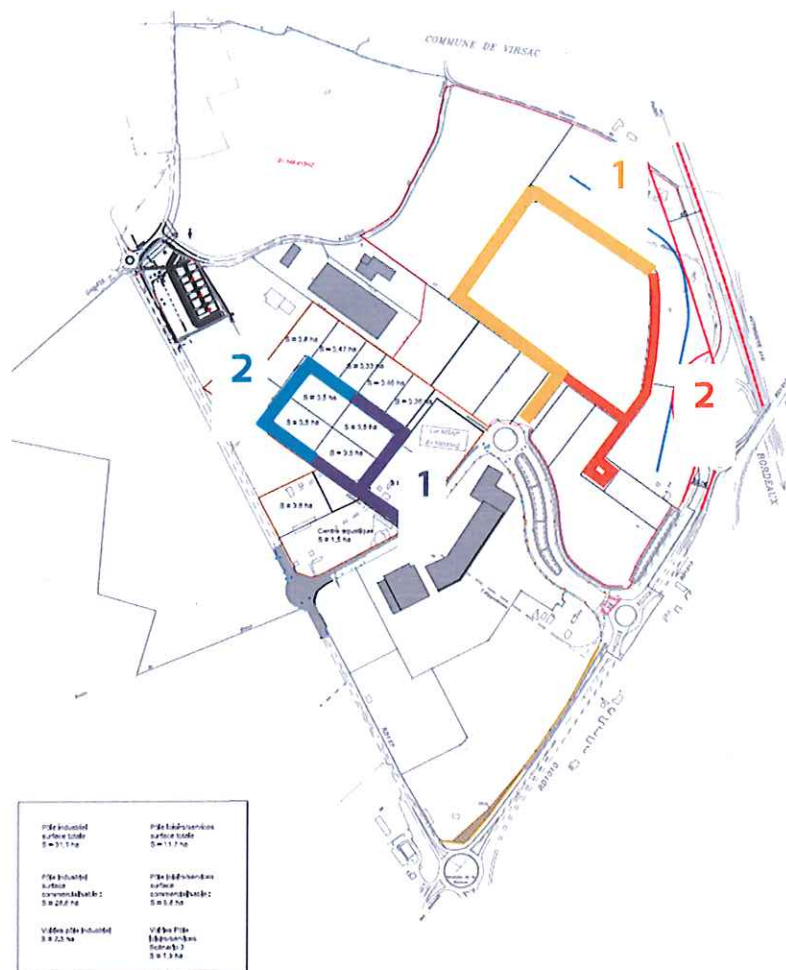
Vu les délibérations n°2017-09 du 15/02/2017 et n°2017-38 du 29/03/2017 relatives à l'élection de la Commission d'Appel d'Offres,

Vu la délibération n°2018- en date du 31 octobre 2018 par laquelle le Conseil Communautaire a approuvé un schéma d'aménagement et de programmation de la ZAC Parc d'Aquitaine,

Vu l'avis de la Commission d'Appel d'Offres sur le choix du titulaire en date du 07/05/2019,

Suite à l'approbation du schéma de principe d'aménagement et de programmation de la ZAC Parc d'Aquitaine en octobre dernier, il est nécessaire pour la Communauté de Communes de se faire accompagner pour la réalisation des études de conception et le suivi de la réalisation du chantier des 42 hectares restant à aménager sur la ZAC parc d'Aquitain.

Il est rappelé qu'il est envisagé de réaliser le chantier en trois phases selon le schéma ci-dessous :



Une consultation a donc été lancée en date du 12 mars 2019, afin de retenir un maître d'œuvre en charge d'accompagner la Communauté de Communes pour les travaux d'aménagement correspondant.

Il était demandé aux candidats, dans le cadre de cette consultation :

➤ **de proposer un projet d'aménagement selon une approche concrète et détaillée en matière de Développement Durable** afin de promouvoir une opération en harmonie avec son environnement et compatible avec les objectifs et les actions du Grand Cubzaguais Communauté de Communes.

➤ **de tenir compte du phasage visé ci-dessus, à savoir :**

- **Tranche ferme : Phase 1 (livraison des lots en 2021) :**

- Phase 1 : pôle industriel (partie nord) + poursuite du chemin de Virsac sur 100m environ
- Poursuite du cheminement piéton le long de la RD 137

- **Tranche optionnelle 1 : Phase 2 (livraison des lots à déterminer)**

- Fin du bouclage du pôle industriel
- Phase 1 du pôle loisirs services

- **Tranche optionnelle 2 : Phase 3 (livraison des lots à déterminer)**

- Fin du bouclage du secteur loisirs & services (cette phase pouvant être groupée avec la précédente en fonction de la commercialisation)

**Le phasage des travaux pourra être revu en fonction de la commercialisation, et des recommandations de la maîtrise d'œuvre.**

➤ **D'inclure les missions suivantes**

- **Mission de maîtrise d'œuvre classique allant de l'avant-projet au Dossier des Ouvrages Exécutés (dont OPS : ordonnancement pilotage et coordination) et comporte des missions complémentaires.**
- **Les éléments de la mission complémentaire d'assistance suivants :**
  - Pré-Etude « gestion des eaux pluviales »  
Un dossier loi sur l'eau a été réalisé dans le cadre du dossier de réalisation de la ZAC.  
Afin de vérifier la faisabilité du projet, il sera demandé au maître d'oeuvre de réaliser une pré-étude de faisabilité du projet au regard de la gestion des eaux pluviales.  
En fonction des résultats de cette pré-étude, il sera demandé au prestataire de préconiser les adaptations nécessaires.
  - Etablissement de dossiers complémentaires, autres que ceux qui l'ont été au stade des études d'avant-projet, exigés pour autoriser la réalisation de l'ouvrage, et l'assistance au maître de l'ouvrage pour la présentation de ces dossiers ;
  - Suivi particulier de la mise en œuvre de certains éléments d'ouvrages, nécessitant une présence permanente, et la tenue d'un journal de chantier ;
  - Etablissement des spécifications techniques des marchés de travaux topographiques et de reconnaissance géologique et géotechnique ;
  - Réalisation d'un bilan environnemental du projet ;
  - Assistance au maître de l'ouvrage pour les opérations de mise en service ;
  - Assistance au maître de l'ouvrage par des missions d'expertise en cas de litige avec des tiers.

**L'enveloppe financière des travaux arrêtée par le maître de l'ouvrage, établie sur la base des éléments issus de l'étude réalisée par le bureau d'étude MODDAL, a été arrêtée comme suit :**

Objet	Montant € HT
Tranche ferme	2 906 000,00€
Tranche optionnelle 1	1 808 362,00€
Tranche optionnelle 2	620 438,00€
<b>TOTAL</b>	<b>5 334 800,00€</b>

**Concernant la procédure lancée le 12/03/2019 la remise des candidatures et des offres qui courrait jusqu'au 15/04/2019 à 12h30, a donné lieu à la réception de 12 plis dématérialisés.**

Sur les 12 plis reçus, deux offres se sont avérées irrégulières.

Deux offres anormalement basses ont fait l'objet d'une justification par les candidats concernés.

10 offres ont donc été analysées par les services de la Communauté de Communes au regard des critères définis dans le cadre de la consultation, à savoir :

- Prix global de la prestation **(50 %)**
- Valeur technique de l'offre appréciée au travers de la note méthodologique demandée ci-dessous **(40 %)**.
- Les références et expériences du groupement ou du candidat dans le domaine objet de la consultation (chantier de même ampleur) **(10%)**

Il était précisé aux candidats que la valeur technique de l'offre serait appréciée au regard d'une note méthodologique (trois pages maximum) présentant l'approche envisagée par le candidat pour mener à bien cette opération :

**« La note méthodologique devra présenter d'une part l'organisation de l'équipe de maîtrise d'œuvre, préciser les moyens humains mobilisés, la répartition des tâches et les dispositions prises pour assurer la coordination tout au long des études en tenant compte des impératifs du maître d'ouvrage et d'autre part l'approche environnementale proposée pour mener à bien cette mission. »**

La commission d'appel d'offres, s'est réunie le 07 mai 2019 à 14h30 en vue de choisir le titulaire.

**Compte tenu de l'analyse des offres effectuée sur la base des critères visés ci-dessus, validée par la commission d'appel d'offres susvisée, il est proposé au conseil communautaire d'attribuer le marché de maîtrise d'œuvre à la SAS SCE dont le siège social est à NANTES (4 rue Viviani).**

La prestation sera exécutée par l'agence SCE Bordeaux sise 1-4 avenue Pierre Mendès à Floirac (33 270).

**Le montant de l'offre de la SAS SCE est de :**

- tranche ferme : 158 075,00€ HT
- tranche optionnelle 1 : 85 268,50€ HT
- tranche optionnelle 2 : 42 314,00€ HT

**Soit un total de : 285 657,50€ HT**

**Le forfait de rémunération portant sur la mission de base est de 5,35% basé sur un coût prévisionnel des travaux de 5 334 800,00€ HT.**

Il est précisé que la rémunération forfaitaire du maître d'œuvre est fondée sur un pourcentage qui s'applique au montant hors taxe des travaux. **Le montant définitif de la rémunération sera donc connu après validation de l'estimation définitive du coût prévisionnel des travaux à l'issue de la phase Avant-Projet Définitif.**

Par conséquent, il est proposé au conseil communautaire d'autoriser Monsieur le Président à approuver le coût prévisionnel définitif des travaux, et de procéder à la signature de l'avenant ultérieur avec le maître d'œuvre, tant qu'il n'excède pas 5%.

Sur avis du Bureau,

**Après en avoir délibéré, le Conseil Communautaire décide :**

- **d'attribuer le marché de maîtrise d'œuvre relatif à la réalisation des équipements publics de la ZAC Parc d'Aquitaine à la SAS SCE sise à NANTES, sur un montant prévisionnel des travaux de 5 334 800,00€ HT représentant un marché de MOE d'un montant forfaitaire provisoire global de 285 657,50 HT,**

- d'autoriser Monsieur le Président à signer les pièces de marché correspondantes et tous les documents s'y rapportant,
- d'autoriser Monsieur le Président à signer l'avenant ultérieur avec le titulaire en vue d'ajuster le forfait définitif de rémunération du MOE en fonction du coût prévisionnel définitif des travaux, dans la limite de 5%.

Pour : 30

Contre : 0

Abstention : 0

Enregistrée en sous-préfecture

Le :

Publiée le :

Pour extrait certifié conforme

Fait à Saint André de Cubzac

Le 31 Mai 2019

Le Président,

A. DUMAS.



Envoyé en préfecture le 04/06/2019

Reçu en préfecture le 04/06/2019

Affiché le



ID : 033-243301223-20190529-201961-DE